



CABINET
Service communication

19 mars 2016

Première commission de suivi de site pour Altéo

Le 18 mars 2016, le préfet de région a présidé la première commission de suivi de site (CSS) pour les sites de Gardanne et de Mange-Garri, conformément aux dispositions de l'arrêté du 28 décembre 2015 d'autorisation d'exploitation de l'entreprise Altéo.

Cette commission a réuni l'ensemble des parties prenantes pour assurer un suivi des conditions d'exploitation des installations d'Altéo et débattre des perspectives d'avenir du site à la lumière des solutions proposées par l'exploitant pour aller plus loin dans le traitement des effluents avant leur traitement en mer.

La ministre de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer, chargée des Relations internationales sur le Climat, a, en effet, demandé que l'exploitant, présent à la commission, remette un rapport fin septembre sur les solutions de traitement actuellement étudiées pour y parvenir. Ce rapport devra préciser les technologies que l'exploitant compte mettre en œuvre pour le strict respect des normes environnementales et sanitaires en vigueur et présentera le plan d'investissement prévu en conséquence.

La ministre a également demandé que le modèle économique de l'entreprise fasse l'objet d'une expertise par les conseils généraux de l'économie et de l'environnement et du développement durable dont les résultats devront être rendus publics en septembre 2016.

Ce premier rendez-vous de la commission, dont certains représentants de collectivités restent à désigner prochainement, a été l'occasion de faire un point sur l'application et le suivi des arrêtés préfectoraux qui encadrent l'exploitation de ces deux sites et sur le renforcement des prescriptions prévu sur le site de Mange-Garri.

Les dispositions de l'arrêté relatif à la canalisation maritime ont aussi été présentées en particulier celles relevant de la surveillance.

L'industriel est également revenu sur l'incident survenu à l'usine de Gardanne dans la nuit du 8 au 9 mars dernier en indiquant les mesures prises pour éviter qu'il ne se reproduise. Il a par ailleurs présenté les premiers éléments issus de l'autosurveillance qui révèle des taux en deçà des seuils fixés par l'arrêté.

Compte tenu de la sensibilité des sujets abordés et de l'actualité du dossier, le préfet a indiqué la CSS serait à nouveau réunie en juin pour être informée des résultats des études engagées et des contrôles effectués.

Une troisième réunion est d'ores et déjà programmée fin septembre au cours de laquelle ALTEO présentera sa feuille de route. La CSS pourra apprécier la capacité des solutions proposées pour atteindre les objectifs fixés dans l'arrêté.

COMMUNIQUE DE PRESSE